

## QUELQUES RAPPELS SUR LA GESTION DES TIV

### Rôle du Président ou Responsable de Structure

Un Licencié de la FFESSM ne peut exercer au sein d'une association (ou Structure) sans l'aval du Président de l'Association (ou de la Structure)

1- Pour agréer un Licencié comme TIV, il faut :

- Vérifier qu'il est licencié et que sa licence est en cours de validité
- Vérifier qu'il est bien TIV (Carte ou Informations Licencié sur le site fédéral)
- Se connecter en tant que Président, et dans Gestion des TIV, sélectionner « ajouter un TIV »
- Chercher le licencié **par son numéro de licence**
  - Si le nom du Licencié apparaît avec un petit rectangle vert « ajouter », cliquer sur le pavé vert → le nouveau TIV est agréé
  - Si le nom du licencié apparaît et qu'il y a la mention « N'est pas TIV » il faut demander à la personne sa carte ou diplôme TIV et l'inviter à faire les démarches pour faire reconnaître sa spécialité TIV dans la base fédérale

2- pour retirer un agrément pour un TIV :

- Se connecter en tant que Président, et dans Gestion des TIV, repérer le licencié, et cliquer sur l'icône « poubelle » en bout de ligne.. :
  - Le licencié disparaît de la liste des TIV habilités dans l'Association

**Un TIV retiré de la liste d'une association, reste toujours disponible pour une autre structure**

CETTE FONCTION PERMET D'ÉPURER LA LISTE DES TIV EN ENLEVANT TOUS LES TIV QUI NE SONT PAS ACTIFS ET DONNE PLUS DE VISIBILITÉ POUR LE SUIVI DES STAGES À FAIRE

3- Suivi des TIV

Le Président de l'Association (ou de la Structure) peut – doit-suivre la validité des TIV qui sont agréés de la manière suivante :

- Se connecter en tant que Président et aller dans Gestion des TIV
- En bout de ligne des TIV agréés, cliquer sur la petite loupe :
  - Une fenêtre apparaît avec le nom et Nmr de licence, et date de validité
  - Dans l'onglet Informations TIV, il y a la date :
    - de reconnaissance ses textes d'engagements. Si aucune date n'est indiquée, il faut alors demander au licencié de se mettre en conformité.

**LA RECONNAISSANCE DES TEXTES D'ENGAGEMENTS EST LA CLÉ DE BASE POUR DEVENIR ACTIF.**

- de dernière inspection et date limite pour en faire 1
- de dernier recyclage et date limite du prochain recyclage

*L'organigramme ci-dessous rappelle les critères de validité pour rester TIV Actif*

Légende

OUI →

NON →

